

Présentation de l'école

L'école de Stockel est une école fondamentale comprenant une section maternelle et une section primaire. Elle est surtout fréquentée par des enfants du quartier et des communes limitrophes.

L'école a la chance d'accueillir des enfants de nombreuses nationalités et de milieux fort différents ce qui est très enrichissant.

La section maternelle s'ouvre sur un vaste jardin où les enfants peuvent jouer en toute sécurité.

Elle est composée de 10 classes. Une 11^e classe (d'accueil) ouvre en cours d'année.

La classe d'accueil reçoit toute l'année les enfants qui atteignent 2 ans et demi à condition qu'ils soient propres la journée. Elle est animée par une institutrice et une puéricultrice. Spécialement conçue pour les tout petits, elle constitue le relais idéal entre la crèche, la maison et la 1^{ère} maternelle.

Les classes de 1^{ère}, 2^e et 3^e maternelles sont détripées. Les enfants y sont regroupés par classe d'âge. Les titulaires de 1^{ère} et 2^e gardent leurs élèves durant deux ans, dans la mesure du possible.

Les titulaires d'un même niveau organisent les activités en étroite collaboration et assurent la continuité au sein de la section et vers la 1^{ère} année primaire en concertation avec toute l'équipe éducative. Certaines activités prises en charge par des partenaires extérieurs ou se déroulant hors de l'enceinte de l'école sont payantes.

En début d'année, une réunion collective est organisée. C'est à cette occasion que l'institutrice présente sa pédagogie, ses objectifs et les moments importants de la vie de la classe.

Des activités communes permettent aux enfants de 3^e maternelle, 1^{ère} et 2^e primaires de se rencontrer (cycle 5-8). Elles harmonisent le passage entre la section maternelle et la section primaire. Elles permettent également aux plus jeunes de faire la connaissance des enseignants de première et deuxième année.

Une réunion de présentation du premier degré primaire est organisée en mars pour les parents des enfants de 3^e maternelle.

Un local de psychomotricité est à la disposition exclusive de la section maternelle. Un ou une psychomotricienne s'occupe particulièrement de cette activité.

La section primaire est composée de 13 classes, chaque niveau étant au minimum dédoublé.

Dans la mesure du possible, les titulaires prennent leurs élèves en charge pendant 2 ans. Cela favorise la continuité dans les apprentissages et offre un gain de temps en début de la seconde année du degré.

Les titulaires du même niveau organisent conjointement les apprentissages et les évaluations. La continuité au sein de la section est gérée en concertation par toute l'équipe éducative.

Pour obtenir le certificat d'études de base, les élèves de 6^e année participent à l'épreuve externe commune organisée par la Communauté française.

Les élèves de 2^e et de 5^e année sont soumis, chaque année, aux évaluations externes formatives.

De nombreuses activités, en particulier d'éveil scientifique, historique, géographique ou sportives, sont organisées dans le cadre des cours ou en dehors de l'école, en partenariat avec des organismes spécialisés. Celles-ci renforcent les apprentissages mais entraînent inévitablement un coût pour les parents.

Un cours d'éducation physique et une séance de natation obligatoire sont organisés pour tous une fois par semaine.

Des cours de néerlandais sont dispensés par un maître spécial dès la 2^e primaire.

Des cours philosophiques (morale laïque - religion catholique - religion protestante - religion islamique - religion orthodoxe) sont organisés à raison de deux périodes par semaine. Les parents sont tenus d'opter pour un des cours proposés.

Une bibliothèque, centre de documentation, est à la disposition des élèves dès la 3^e maternelle. Elle propose plus de 6000 romans, albums, revues.

En septembre, une réunion collective permet aux enseignants de présenter leur pédagogie, les projets de la classe et surtout de définir les bases de la collaboration avec les parents.

En novembre et en février, les parents sont reçus individuellement pour faire le point sur l'évolution de leur enfant.

Les enfants de la section primaire ont **des travaux à domicile**. Ceux-ci sont notés dans le journal de classe. La plupart sont à faire pour le lendemain mais d'autres sont programmés pour un autre jour afin d'apprendre progressivement à l'enfant à s'organiser. Il est demandé aux parents de veiller à ce que les travaux soient réalisés consciencieusement pour le jour demandé et de signer quotidiennement le journal de classe.

Le service « accueil » est assuré par un personnel fidèle et dévoué qui connaît bien les enfants. Ces personnes s'occupent des élèves avant et après les cours et pendant le temps de midi.

Des classes de dépaysement sont organisées. Il s'agit d'un séjour résidentiel. La participation s'inscrit dans notre projet pédagogique et est donc obligatoire. Suite à une décision prise en concertation avec les enseignants et entérinée par le conseil de participation, les classes de dépaysement n'auront plus lieu qu'un an sur deux, ceci pour en amortir le coût. De même, en ce qui concerne la poursuite de l'organisation de classes de neige, un sondage sera réalisé cette année auprès des parents des élèves de 4^e et 5^e primaires.

- 3^e et 4^e année : classes vertes à Wellin (5 jours / +- 150 €)
- 6^e année : classes de neige en France (9 jours / +- 525 €)

Aide aux enfants en difficulté

Chaque professeur assure une ou deux périodes de remédiation par semaine.

Madame Poquette apporte une aide particulière aux enfants de 2^e année deux midis par semaine.

Deux logopèdes indépendantes (mesdames Davin et Hallet) travaillent dans l'école où elles prennent en charge les enfants qui nécessitent un traitement, cela dans la limite des places disponibles. Les enfants de la section maternelle peuvent suivre leur rééducation pendant les heures de cours ; les enfants de la section primaire sont suivis durant le temps de midi ou après les cours.

Nous travaillons en collaboration avec le **centre psycho-médico-social (PMS)** situé clos Chapelle aux Champs. Une psychologue, madame van Maele, et une assistante sociale, madame Monier, se tiennent à la disposition des enfants et des parents, sur rendez-vous (02 764 30 66). Elles tiennent une permanence dans l'école le mardi.

Deux stagiaires en logopédie viendront renforcer l'équipe pédagogique et s'occuperont d'enfants de 3^e et de 4^e année qui présentent des difficultés en lecture dues à une dyslexie.

Education à la santé

Les enfants sont suivis par le centre de santé situé clos Chapelle aux Champs. Ils s'y rendent obligatoirement pour une visite médicale en 1^{ère} et 3^e maternelle et en 2^e et 6^e primaire.

En collaboration avec le comité des parents, deux collations particulières sont **imposées** à tous les élèves :

- un fruit ou un légume, le mardi
- un produit laitier, le vendredi